

**CILVILLETTE-PAUL BERT**

« *Vivre notre quartier* »

Maison de quartier

263, rue Paul Bert

69003 LYON

[cil\\_villette\\_pb@yahoo.fr](mailto:cil_villette_pb@yahoo.fr)

*Déclaré en Préfecture*

*sous le numéro W691056416*

**Assemblée générale du Comité d'Intérêt Local Vilette-Paul Bert**  
**Lundi 12 juin 2017 à 19h à la Maison de Quartier**

**Membres présents : 22**

**Membres représentés : 3 (pouvoirs)**

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard PICHON, Président.

- Mr Dominique HITZ, délégué à la Démocratie participative, participe aux travaux de l'Assemblée.
- Mr Thierry PHILIP, Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement, rejoint l'Assemblée vers 19h30 et répond aux questions des personnes qui le sollicitent.
- Mme Dominique NACHURY, députée, vient saluer le CIL en dé but de réunion..

Monsieur Roland NANTHERMET, président du CIL Sans-Souci, assiste à l'Assemblée Générale.

Monsieur Bernard PICHON, président, donne lecture des rapports moral et financier.

Monsieur Michel CATHELAND, secrétaire, présente le rapport d'activités de manière synthétique.

**Les trois rapports (activités, moral et financier) sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**La cotisation pour l'année 2017 - 2018 :**

Le Président propose qu'elle soit ramenée à 10 euros annuels.

Résultat du vote sur cette proposition : Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 5

**Election au Conseil d'administration :**

**Renouvellement :** cinq conseillers arrivent au terme de leur mandat de trois ans et sont candidats à un nouveau mandat : Mme BARTOLI Eliane, Mrs CATHELAND Michel, GUELLARD Bernard, PICHON Bernard, VITALIS Gilles.

**Trois nouvelles candidatures :** Mesdames, Monsieur DUBOIS Sylvie, GUILLON Sylvine, LASSAUCE Philippe.

Tous sont élus ou réélus à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Le nouveau conseil d'administration du CIL est donc constitué de :**

Mesdames Éliane BARTOLI, Sylvie DUBOIS, Sylvine GUILLON, Josyane LOCATELLI,

Messieurs Michel CATHELAND, Bernard GUELLARD, Philippe LASSAUCE,  
Jean-Claude MIDOL , Bernard PICHON, Paul ROSSET-BRESSAND et Gilles VITALIS.

**Le nouveau Bureau sera élu au terme de la réunion du Conseil d'administration du vendredi 8 septembre 2017.**

**Au terme de l'Assemblée Générale statutaire, et en présence de 7 habitants du quartier qui se joignent aux 22 membres du CIL, sont soulevées diverses questions :**

Un membre de l'Assemblée interpelle Monsieur le Maire sur plusieurs sujets :

- La situation de la dame qui s'est installée avenue Pompidou sous le pont SNCF et qui vit là : dans de déplorables conditions d'hygiène. Monsieur PHILIP précise qu'il est impossible de déplacer cette personne *manu militari* alors qu'elle refuse obstinément de quitter ce lieu; que la seule possibilité serait d'obtenir pour elle un internement psychiatrique sur décision médicale. C'est une procédure longue et lourde sur laquelle la Mairie travaille.
- L'inutilité apparente du balayage des rues le dimanche matin. Les balayeuses semblent « se promener » sans produire un travail avéré. L'argent du contribuable ne serait-il pas mieux employé à d'autres travaux de propreté plus efficaces ? Messieurs PHILIP et HITZ prennent note de la remarque...
- Plusieurs personnes demandent instamment que les Parcs Jeanne Jugan et du Sacré-Cœur soient ouverts à nouveau. Monsieur PHILIP répond qu'il demandera en effet cette réouverture à Monsieur le Maire de Lyon. (*Dernière minute : Le Parc du Sacré-Cœur est ouvert à nouveau depuis le mercredi 13 juin*). Pour mémoire le CIL avait demandé par écrit (*dernier courrier du 1er juin 2017, l'ouverture en journée de nos deux parcs de proximité!*)
- Une personne fait observer que le sol de la Place Saint-Anne est dans un triste état, que de nombreux trous se gorgent d'eau lors des pluies et orages et que donc c'est désagréable, voire dangereux. En complément, une autre personne fait observer que ce sont souvent de jeunes enfants qui, privés des bacs à sable d'antan, creusent ces trous de manière ludique. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible de réinstaller des bacs à sable pour des raisons d'hygiène.

Plusieurs personnes se demandent ce qui va advenir des Albanais qui errent de parc en parc dans le 3<sup>ème</sup> arrdt. Monsieur PHILIP fait part de son « *découragement* » face à ce problème récurrent. Le scénario est toujours le même. Des Albanais arrivent dans notre pays, comme demandeurs d'asile, parfois munis de vrais/faux passeports fournis pas des passeurs peu scrupuleux. En France, aussi longtemps que leur situation n'est pas clairement examinée, ils peuvent demeurer sur le territoire national. Quant à l'occupation illégale des parcs, l'application des règles de notre Etat de droit fait que la Police, lors d'une « installation sauvage » ne peut qu'infliger une amende de 35 euros aux personnes, amende non payée pour insolvabilité. En revanche, l'évacuation d'un campement illégal par les forces de l'ordre ne peut intervenir qu'après une décision de Justice rendue par le Tribunal administratif et un arrêté d'expulsion pris par Mr le Préfet du Rhône. Monsieur le Maire précise que les Albanais cherchent beaucoup à s'installer dans les parcs de notre quartier ( tout particulièrement Jeanne Jugan ) afin de pouvoir « faire la manche » à la gare et au Centre commercial.

Une personne se demande pourquoi la gare routière, génératrice des nuisances que l'on sait Place de Francfort, ne serait pas transférée sur le vaste espace à l'angle Sud: rue Paul Bert/voies ferrées (au Nord des Archives départementales). Monsieur le Maire, tout en notant la suggestion fait observer que ce terrain très cher est propriété de la Métropole et qu'il sera sans doute vendu par elle à un prix qui intéresse cette collectivité. Il ajoute qu'en outre ce lieu est « un peu loin » de la gare SNCF.

L'assemblée générale se termine à 20h15 par le verre de l'amitié.

Michel Catheland, Secrétaire, Lyon, mercredi 21 juin 2017